

ETATS FINANCIERS DE LA SECTION GENERALE AU 31 DECEMBRE 2018

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date
du 20/03/2019

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE

DETAILLE

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan	4
Hors-bilan	5
Compte de résultat	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	7
1. Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
3. Notes relatives au bilan	18
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	18
3.2 - Opérations avec la clientèle	19
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	20
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	20
3.3.2 - Éléments complémentaires	21
3.4 - Participations	22
3.4.1 - Principales participations.....	22
3.4.2 - Mouvements	23
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles	24
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers	25
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	25
3.8 - Opérations avec la clientèle	26
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	27
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers	28
3.11 - Provisions	29
3.12 - Variation des capitaux propres.....	30
3.13 - Risques de crédit.....	31
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit	31
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle	31
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	32
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir	32
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation	33
4. Notes relatives au hors-bilan	34

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	34
4.2 - Instruments financiers à terme	35
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme	35
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle	36
4.2.3 - Ventilation par devise	37
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	37
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	38
5. Notes relatives au résultat	39
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	39
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	39
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe.....	40
5.4 - Autres intérêts et assimilés	40
5.5 - Revenus des titres à revenu variable	41
5.6 - Produits et charges de commissions.....	41
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	41
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	42
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	42
5.10 - Charges générales d'exploitation	43
5.10.1 - Charges générales d'exploitation	43
5.10.2 - Effectifs rémunérés	43
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	44
5.12 - Coût du risque	44
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	44
5.14 - Charge d'impôt	45
6. Notes spécifiques	46
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir	46
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	47

Bilan

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		42 272	50 494
Caisse, banques centrales		1 042	8 783
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	31 741	27 170
Créances sur les établissements de crédit	3.1	9 489	14 541
Opérations avec la clientèle	3.2	3 227	2 852
Comptes ordinaires débiteurs		345	318
Autres concours à la clientèle à terme		2 882	2 534
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	53 124	51 796
Obligations et autres titres à revenu fixe		38 435	37 697
Actions et autres titres à revenu variable		14 689	14 099
Participations	3.4	23 902	24 541
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 820	3 831
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	6 335	9 016
Total Actif		132 680	142 530
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	5 024	4 016
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit à vue		1 439	1 032
Dettes envers les établissements de crédit à terme		3 585	2 984
Opérations avec la clientèle	3.8	65 728	64 390
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		52 453	51 384
Autres dettes envers la clientèle		13 275	13 006
Dettes représentées par un titre	3.9	29 580	37 684
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	9 340	13 701
Provisions	3.11	849	868
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	21 602	21 314
Réserves et autres		19 212	19 212
Report à nouveau		1 661	1 160
Résultat de l'exercice		1 271	1 254
Acompte sur dividende		(542)	(312)
Total Passif		132 680	142 530

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	21 675	13 959
En faveur d'établissements de crédit	17 211	9 730
En faveur de la clientèle	4 392	4 159
Engagements de financement douteux	72	70
Engagements de garantie	2 912	3 732
D'ordre d'établissements de crédit	1 765	1 890
D'ordre de la clientèle	1 147	1 842
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	18 448	19 860
Reçus d'établissements de crédit	18 448	19 860
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	13 641	13 403
Reçus d'établissements de crédit	11 406	11 055
Reçus de la clientèle	1 353	1 506
Reçus de l'État et assimilés	882	842
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 483	1 454
Titres à livrer		53
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	16 515	17 247
Autres engagements reçus	4	1

Compte de résultat

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
(en millions d'euros)			
Intérêts et produits assimilés		1 798	1 823
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	425	323
Opérations avec la clientèle	5.2	146	117
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	769	852
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	458	531
Intérêts et charges assimilées		(1 376)	(1 287)
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	(123)	(113)
Opérations avec la clientèle	5.2	(386)	(365)
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	(667)	(586)
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	(200)	(223)
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 628	1 324
Commissions (produits)	5.6	11	10
Commissions (charges)	5.6	(33)	(31)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	7	(26)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	143	487
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	(142)	(347)
Produit net bancaire		2 036	1 953
Charges générales d'exploitation	5.10	(463)	(398)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	(124)	(118)
Résultat brut d'exploitation		1 449	1 437
Coût du risque	5.12	(18)	(3)
Résultat d'exploitation		1 431	1 434
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	(43)	396
Résultat courant avant impôt		1 388	1 830
Charge d'impôt	5.14	(117)	(576)
Résultat net		1 271	1 254

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Evènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

I - Plan Logement : Dispositif de soutien au logement social

La Caisse des Dépôts réaffirme son plein soutien à ses clients bailleurs sociaux avec deux priorités : accompagner les organismes de logements sociaux (OLS) dans leur transformation et soutenir leurs investissements pour répondre au besoin de logements dans les territoires.

La Caisse des Dépôts a mis en place un dispositif composé de différents produits permettant de répondre à des besoins spécifiques et nouveaux des OLS, avec deux enveloppes de financement d'un montant global de 6 milliards d'euros.

Une première enveloppe de 2 milliards d'euros, engagée le 5 juin 2018, de prêts de haut de bilan bonifiés, est destinée à accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de construction et de rénovation, et à inciter à la consolidation du secteur. Cette enveloppe sera réservée aux bailleurs et aux groupes impliqués dans un projet de restructuration (fusion, reprise du patrimoine, adossement à un groupe).

La seconde enveloppe de 4 milliards d'euros de prêts à taux fixe, engagée le 4 juillet 2018, est destinée :
- pour moitié, au soutien à l'investissement des bailleurs sociaux dans la construction et la rénovation de logements sociaux ;
- pour moitié à la renégociation à taux fixe de la dette des bailleurs sociaux, notamment afin d'accompagner la restructuration du secteur.

II - Projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts et de La Poste

La Caisse des Dépôts, le groupe La Poste et La Banque Postale ont annoncé le 31 août 2018 que dans le cadre du projet de loi PACTE, le Gouvernement soumettra au débat parlementaire un projet d'amendement rendant possible la mise en œuvre du projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts (CDC) et de La Poste.

Ce projet ambitieux vise à renforcer la cohésion des territoires et à lutter contre la fracture territoriale en donnant accès aux citoyens de l'ensemble des territoires à des services, notamment numériques ou d'aide à la personne (en particulier pour les seniors), à travers La Poste, opérateur de proximité au service des citoyens.

Il favoriserait l'émergence d'un grand pôle financier public dans les territoires, incarnant l'intérêt général et à même d'offrir des services bancaires répondant aux besoins des collectivités locales, des entreprises et des particuliers, en alliant les compétences de La Banque Postale, de la Banque des Territoires de la CDC et de Bpifrance, et en renforçant leurs coopérations et partenariats.

La mise en œuvre de ce projet passerait par une prise de contrôle majoritaire de La Poste par la CDC, actionnaire actuel de La Poste aux côtés de l'Etat ; elle serait réalisée par voie d'apport par la CDC et l'Etat à La Poste de leurs participations au capital de CNP Assurances, dont La Poste ferait à son tour apport à La Banque Postale ; le partenariat commercial existant entre La Banque Postale et CNP Assurances serait ainsi renforcé, tout en maintenant le modèle ouvert et multi partenarial de CNP Assurances.

Cette opération devra être approuvée par la Commission de surveillance de la CDC et les conseils d'administration des institutions concernées. Cette opération fera l'objet d'une procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes avant la signature des accords définitifs. Une demande de dérogation à l'offre publique obligatoire sur CNP Assurances sera également soumise à l'Autorité des marchés financiers. La réalisation effective de l'opération, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès des autorités administratives indépendantes françaises et/ou européennes compétentes, interviendrait à l'échéance du pacte d'actionnaires actuel de CNP Assurances fixée au 31 décembre 2019, ou plus tôt, si l'ensemble des parties s'accordent pour y mettre fin par anticipation.

III - Engagement des discussions entre l'Etat et la Caisse des dépôts en vue de lui transférer le contrôle de la SFIL

Dans le cadre de la création d'un grand pôle financier public, l'Etat et la Caisse des dépôts ont engagé des discussions en vue de confier à la CDC le contrôle de SFIL, banque publique de développement, 7ème banque française et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

Cette opération permettrait de poursuivre la rationalisation de l'organisation des institutions financières publiques au service des territoires, en les regroupant au sein du groupe CDC.

Comme aujourd'hui, l'actionnariat de la SFIL resterait entièrement public.

IV - Evolution de l'actionnariat de Transdev

Dans le prolongement de l'accord conclu entre la Caisse des Dépôts et le Groupe RETHMANN le 2 octobre 2018, le Groupe Rethmann a acquis les 30% du capital de Transdev jusqu'alors détenus par le Groupe Veolia. En parallèle, le Groupe RETHMANN a apporté à Transdev ses activités dans les transports publics de voyageurs en Allemagne, via une augmentation de capital réservée de 4% et portera, après souscription à cette augmentation de capital, son niveau de détention à 34% du capital de Transdev.

La Caisse des Dépôts et le Groupe Rethmann ont annoncé, le 10 janvier 2019, la finalisation de l'acquisition de 34% du capital de Transdev Group par le Groupe Rethmann.

Par conséquent, l'engagement hors bilan de 330 millions d'euros dans les comptes de la Section générale a été soldé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans les règlements ANC n°2014-03 et n°2015-06 relatifs au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et son annexe. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2017.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et d'application obligatoire en 2018 n'ont pas d'impact sur les comptes individuels de la Section générale. Il en est ainsi des règlements de l'ANC n°2017-01 et n°2018-01 qui viennent modifier le règlement de l'ANC n°2014-03 concernant respectivement la comptabilisation et l'évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées dans les comptes de l'entité absorbante ou bénéficiaire des apports, et les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs.

V - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

VI - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Sont considérés comme douteux, les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (les délais d'impayés spécifiques de 6 mois en matière immobilière et de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales ne sont plus appliqués depuis le 31 décembre 2018), les prêts pour lesquels la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de

recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances échues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.
- Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.
- Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.
- Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.
- Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

VII - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- Actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- Bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible. Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédit, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

VIII - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger, dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

IX - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- Gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- Couverture/façade : 30 ans ;

- Agencements : 10 ans ;
 - Installations générales et techniques : 20 ans ;
 - Gros entretien : 15 ans.
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.
- Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.
- À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

X - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

XI - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

XII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

XIII - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux comptes épargne temps et aux indemnités de départ à la retraite prévues dans l' « Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite » signé le 06 juillet 2017. Il est également tenu compte de l' « Accord cadre 2019-2021 » signé le 18 octobre 2018 qui prévoit notamment un dispositif de reconnaissance professionnelle dans la carrière des personnels.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

XIV - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- Des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- Des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- Des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
- Des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'« Accord relatif à l'accompagnement des parcours professionnels par la promotion de l'épargne salariale et de dispositifs liés aux départs à la retraite », peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des

Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XV - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XVI - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2018 s'établissent :

- À 34,43 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun (le taux applicable est de 28,92 % jusqu'à 500 000€) ;
- À 19,63 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- À 15,50 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- À 4,13 % contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun.

Par ailleurs, conformément à la note d'information de l'ANC publiée le 28 février 2013, le montant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel.

XVII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de

change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XVIII - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- La détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique);
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- L'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- Le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. Notes relatives au bilan

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	1 854	2 195
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	1 854	2 195
Crédits de trésorerie	1 315	4 483
Capital et assimilé ⁽¹⁾	1 300	4 470
Créances douteuses	20	17
Dépréciations	(4)	(3)
Intérêts courus	(1)	(1)
Crédits divers	6 320	7 863
Capital et assimilé ⁽²⁾	6 300	7 844
Intérêts courus	20	19
Créances sur les établissements de crédit à terme	7 635	12 346
Créances sur les établissements de crédit	9 489	14 541

(1) Dont 400 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (400 M€ au 31 décembre 2017) ;

(2) Dont 711 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (2 757 M€ au 31 décembre 2017) et 5 033 M€ de prêts au fonds d'épargne (4 473 M€ au 31 décembre 2017).

3.2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires clientèle	334	293
Créances douteuses	11	24
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus	2	3
Comptes ordinaires débiteurs à vue	345	318
Crédits de trésorerie et créances commerciales	325	336
Capital et assimilé	313	329
Créances douteuses	170	183
Dépréciations	(158)	(176)
Intérêts courus		
Crédits à l'équipement	999	896
Capital et assimilé	970	868
Créances douteuses	6	4
Dépréciations	(3)	(1)
Intérêts courus	26	25
Crédits au logement	357	310
Capital et assimilé	357	310
Créances douteuses	2	2
Dépréciations	(2)	(2)
Intérêts courus		
Crédits divers	1 201	992
Capital et assimilé	1 168	826
Créances douteuses	276	267
Dépréciations	(244)	(102)
Intérêts courus	1	1
Autres concours à la clientèle à terme	2 882	2 534
Opérations avec la clientèle	3 227	2 852

3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

	31/12/2018					31/12/2017				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées	2 199	7 420	22 122		31 741	2 262	4 904	20 004		27 170
Effets publics et valeurs assimilées		7 420	22 122		29 542		4 904	20 004		24 908
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 199				2 199	2 262				2 262
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 344	3 091		38 435		34 748	2 949		37 697
Obligations		2 257	370		2 627		2 139	560		2 699
Autres titres à revenu fixe		33 087	2 721		35 808		32 609	2 389		34 998
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 053		12 636	14 689		3 674		10 425	14 099
Actions		543		11 092	11 635		2 046		9 008	11 054
OPCVM		1 510		1 473	2 983		747		1 358	2 105
Autres titres à revenu variable				71	71		881		59	940
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 199	44 817	25 213	12 636	84 865	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966

3.3.2 - Éléments complémentaires

	31/12/2018					31/12/2017				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
<i>(en millions d'euros)</i>										
Effets publics et valeurs assimilées	2 199	7 420	22 122		31 741	2 262	4 904	20 004		27 170
Valeur brute	2 199	7 333	20 024		29 556	2 262	4 798	17 846		24 906
Primes/Décotes		61	1 804		1 865		75	1 872		1 947
Créances rattachées		31	294		325		31	286		317
Dépréciations		(5)			(5)					
Valeur de marché	2 199	7 446	24 676		34 321	2 262	4 966	22 737		29 965
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 344	3 091		38 435		34 748	2 949		37 697
Valeur brute		35 315	3 034		38 349		34 594	2 890		37 484
Primes/Décotes		28	28		56		63	27		90
Créances rattachées		73	29		102		115	32		147
Dépréciations		(72)			(72)		(24)			(24)
Valeur de marché		35 500	3 374		38 874		34 986	3 292		38 278
Actions et autres titres à revenu variable		2 053		12 636	14 689		3 674		10 425	14 099
Valeur brute		2 173		14 203	16 376		3 847		11 579	15 426
Créances rattachées		2		29	31		2		26	28
Dépréciations		(122)		(1 596)	(1 718)		(175)		(1 180)	(1 355)
Valeur de marché		2 759		19 539	22 298		5 914		17 654	23 568
Total par type de portefeuille	2 199	44 817	25 213	12 636	84 865	2 262	43 326	22 953	10 425	78 966

3.4 - Participations

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	31/12/2018			31/12/2017	
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
BPIFRANCE	50,0	10 225		10 225	10 491
ICADE *	38,8	2 309		2 309	2 309
CNP ASSURANCES *	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 643		1 643	1 643
COENTREPRISE TRANSPORT ELECTRIC	29,9	1 615		1 615	1 615
CDC HABITAT	100,0	1 375		1 375	1 375
TRANSDEV GROUP	70,0	1 191	(421)	770	770
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	32,4	251		251	251
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	235		235	235
COMPAGNIE DES ALPES *	39,4	194		194	194
TONUS TERRITOIRES	100,0	120		120	60
EGIS	75,0	119		119	119
Sous-total des principales participations		21 140	(421)	20 719	20 925
Autres titres de participation, avances et créances		3 919	(736)	3 183	3 616
Total des participations, avances et créances		25 059	(1 157)	23 902	24 541

* Participations cotées

Informations détaillées sur les principales participations

(en millions d'euros)

Liste des principaux titres de participation	Devise	Capital et primes liées au capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	% de détention	Réf.
BPIFRANCE	EUR	20 451	1 086	1 020	50,0	(1)
ICADE	EUR	2 826	205	155	39,0	(1)
CNP ASSURANCES	EUR	2 423	13 991	1 367	40,9	(1)
LA POSTE	EUR	4 700	6 516	798	26,3	(1)
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	EUR	2 700	(459)	549	29,9	(1)
CDC HABITAT	EUR	946	1 254	90	100,0	(1)
TRANSDEV GROUP	EUR	1 137	(158)	(96)	70,0	(1)
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	EUR	750	(41)	74	32,4	(1)
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EUR	5	697	63	33,2	(1)
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	444	322	57	39,4	(1)
TONUS TERRITOIRES	EUR	120		(1)	100,0	(1)
EGIS	EUR	68	367	26	75,0	(1)

(1) Données retenues pour les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2018.

3.4.2 - Mouvements

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2018
(en millions d'euros)					
Titres de participation	23 555	200	(994)	(23)	22 738
Valeur brute	24 472	299	(1 089)	(29)	23 653
Participations et autres titres détenus à long terme	2 041	191	(80)	(272)	1 880
Parts dans les entreprises liées	22 431	108	(1 009)	243	21 773
Provisions pour dépréciations	(917)	(99)	95	6	(915)
Participations et autres titres détenus à long terme	(356)	(69)	66		(359)
Parts dans les entreprises liées	(561)	(30)	29	6	(556)
Avances et créances rattachées	986	233	(55)		1 164
Valeur brute	1 232	269	(96)		1 405
Participations et autres titres détenus à long terme	1 041	231	(93)		1 179
Parts dans les entreprises liées	191	38	(3)		226
Provisions pour dépréciations	(246)	(36)	41		(241)
Participations et autres titres détenus à long terme	(238)	(36)	41		(233)
Parts dans les entreprises liées	(8)				(8)
Participations	24 541	433	(1 049)	(23)	23 902

3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2018
Immobilisations corporelles d'exploitation	449			20	469
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	845	21	(1)	20	885
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	(396)	(21)	1		(416)
Immobilisations corporelles de placement	3 082	171	(236)	3	3 020
Immobilisations en cours - montant brut	26	2		(25)	3
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	299			5	304
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	(180)	(8)			(188)
Forêts et réserves foncières - montant brut	26				26
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	3 180	214	(305)	23	3 112
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	(269)	(37)	69		(237)
Immobilisations incorporelles	300	31			331
Concessions, licences, brevets - montant brut	632		(1)	119	750
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	(451)	(103)	1		(553)
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	119	134		(119)	134
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 831	202	(236)	23	3 820

3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices	107	85
Charges constatées d'avance	113	84
Produits à recevoir	247	276
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	185	180
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	5 109	7 874
Comptes de régularisation	5 761	8 499
Débiteurs divers	530	473
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	530	473
Créances douteuses sur opérations diverses	4	6
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	(4)	(6)
Actifs divers	574	517
Comptes de régularisation et actifs divers	6 335	9 016

(1) Dont au 31 décembre 2018, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 367 M€ (4 818 M€ au 31 décembre 2017) (cf. note 6.1).

3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	282	286
Comptes courants du fonds d'épargne	1 154	743
Intérêts courus	3	3
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 439	1 032
Comptes et emprunts à terme	2 468	2 391
Titres donnés en pension livrée	1 109	584
Intérêts courus	8	9
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 585	2 984
Dettes envers les établissements de crédit	5 024	4 016

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	52 188	51 151
Intérêts courus	265	233
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	52 453	51 384
Consignations ⁽²⁾	12 118	11 240
Comptes créditeurs à terme	426	1 032
Autres sommes dues à la clientèle	70	93
Intérêts courus	661	641
Autres dettes envers la clientèle	13 275	13 006
Opérations avec la clientèle	65 728	64 390

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 52 188 M€ est constitué principalement par les dépôts

- des notaires pour 35 683 M€ (35 499 M€ au 31 décembre 2017),
- des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 729 M€ (6 586 M€ au 31 décembre 2017),
- des huissiers pour 439 M€ (443 M€ au 31 décembre 2017),
- des autres professions juridiques pour 1 386 M€ (1 220 M€ au 31 décembre 2017),
- du FRR pour 744 M€ (921 M€ au 31 décembre 2017),
- de Bpifrance Participations pour 93 M€ (762 M€ au 31 décembre 2017),
- de l'Acoss pour 507 M€ (119 M€ au 31 décembre 2017) ;

(2) Dont 5 090 M€ (4 515 M€ au 31 décembre 2017) liés à l'entrée en vigueur de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence.

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Euro commercial papers	13 176	17 978
Certificats de dépôts	473	2 208
Émissions à court terme	13 649	20 186
Euro medium term notes	15 362	16 917
Bons à moyen terme négociables	319	318
Émissions à moyen et long terme ⁽¹⁾	15 681	17 235
Dettes rattachées	250	263
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 580	37 684
Dettes représentées par un titre	29 580	37 684

(1) Dont au 31 décembre 2018, 8 499 M€ de placement privé et 7 182 M€ d'émissions obligataires de référence.

Détail des émissions obligataires de référence :

Devise	Échéance	Coupon	ISIN	31/12/2018
EUR	20 février 2019	4,125	FR0010725549	1 000
	1 mars 2022	0,200	FR0013239985	500
	18 septembre 2028	0,750	FR0013365269	1 000
USD	17 mai 2019	1,250	FR0013171006	873
	7 novembre 2019	1,375	FR0013216959	873
	14 novembre 2020	2,000	FR0013295912	873
CHF	16 décembre 2020	1,250	CH0229001000	222
	12 novembre 2027	0,300	CH0386949348	222
	30 mai 2025	0,250	CH0414510062	177
GBP	23 décembre 2019	1,500	FR0012616886	279
	12 juin 2020	0,500	FR0013260734	336
	25 janvier 2021	1,000	FR0013311743	279
JPY	30 juillet 2019	0,293	JP525023AE76	159
	30 janvier 2020	0,327	JP525023BE75	39
	23 juillet 2020	0,320	JP525023AF75	80
	30 juillet 2021	0,454	JP525023CE74	34
	22 juillet 2022	0,465	JP525023BF74	80
	30 juillet 2024	0,725	JP525023DE73	86
	29 novembre 2028	1,302	FR0011643766	70
Total des émissions obligataires de référence				7 182

3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits constatés d'avance	223	160
Charges à payer	63	46
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	214	466
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	5 181	7 880
Comptes de régularisation	5 681	8 552
Dettes de titres	2 198	2 263
Versements restant à effectuer sur titres	809	2 187
- sur titres de participation ⁽²⁾	346	1 723
- sur TAP	463	464
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	652	699
Créditeurs divers	3 659	5 149
Comptes de régularisation et passifs divers	9 340	13 701

(1) Dont au 31 décembre 2018, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 4 367 M€ (4 818 M€ au 31 décembre 2017) (cf. note 6.1) ;

(2) Baisse du poste capital non libéré dont Bpifrance pour 950 M€, CDC International Capital pour 319 M€ et CDC Habitat (ex. SNI) pour 100 M€.

3.11 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2018
Provisions pour engagements sociaux	245	41	(20)	(13)		253
- retraites	66	3	(6)	(1)		62
- médailles du travail	33	2	(2)			33
- autres	146	36	(12)	(12)		158
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	5	11				16
- engagement par signature	3	8				11
- prêts						
- autres	2	3				5
Provisions pour impôts	119					119
Provisions sur instruments de marché	1	18				19
Autres provisions pour risques et charges	497	14	(49)	(21)		441
- sur prêts bonifiés	447		(28)	(10)		409
- autres	50	14	(21)	(11)		32
Provisions	868	84	(69)	(34)		849

3.12 - Variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31 décembre 2016	Affectation du résultat 2016	Versement au titre du résultat 2016	Versement au titre du résultat 2017	Résultat au 31 décembre 2017	Capitaux propres au 31 décembre 2017	Affectation du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2017	Versement au titre du résultat 2018 ⁽¹⁾	Résultat au 31 décembre 2018	Capitaux propres au 31 décembre 2018
(en millions d'euros)											
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Écart de réévaluation	34					34					34
Report à nouveau	521	1 223	(584)			1 160	1 254	(753)			1 661
Résultat de l'exercice	1 223	(1 223)			1 254	1 254	(1 254)			1 271	1 271
Acompte sur dividende				(312)		(312)		312	(542)		(542)
Capitaux propres - hors FRBG	20 956		(584)	(312)	1 254	21 314		(441)	(542)	1 271	21 602
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556					556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	21 512		(584)	(312)	1 254	21 870		(441)	(542)	1 271	22 158

(1) Le 17 décembre 2018 la Caisse des Dépôts a effectué un premier versement à l'État calculé sur la base du résultat du 1er semestre 2018.

3.13 - Risques de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

	31/12/2018					31/12/2017	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	9 473			20	(4)	9 489	14 541
Europe							
Autres							
Total	9 473			20	(4)	9 489	14 541
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	2 008					2 008	5 795
De 3 mois à 1 an	1 331			3	(1)	1 333	1 731
De 1 an à 5 ans	1 284			3	(1)	1 286	1 294
Supérieure à 5 ans	4 850			14	(2)	4 862	5 721
Total	9 473			20	(4)	9 489	14 541

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

	31/12/2018					31/12/2017	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique							
France	3 165		72	372	(390)	3 219	2 844
Europe	1			18	(17)	2	1
Autres	5		2	1	(2)	6	7
Total	3 171		74	391	(409)	3 227	2 852
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	531		21	25	(31)	546	402
De 3 mois à 1 an	45		1	6	(6)	46	157
De 1 an à 5 ans	778		16	108	(112)	790	708
Supérieure à 5 ans	1 817		36	252	(260)	1 845	1 585
Total	3 171		74	391	(409)	3 227	2 852
Répartition par secteur							
HLM	53		9			62	10
EPIC - SEM	338		36	1	(23)	352	428
Collectivités locales	24					24	14
Sociétés commerciales	1 053		16	40	(43)	1 066	967
Administrations privées	27		2	166	(160)	35	147
Administrations publiques	316					316	87
Clients particuliers	916		8	18	(19)	923	929
Professions juridiques	320		2		(1)	321	202
Sociétés financières	40		1	166	(163)	44	26
Autres	84					84	43
Total	3 171		74	391	(409)	3 227	2 852

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

	31/12/2018				31/12/2017
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total
(en millions d'euros)					
Répartition par zone géographique					
France	42 294			(17)	42 277
Europe	17 311			(43)	17 268
Autres	8 449			(17)	8 432
Total	68 054			(77)	67 977
Répartition par durée résiduelle					
Inférieure à 3 mois	8 077				8 077
De 3 mois à 1 an	27 808			(1)	27 807
De 1 an à 5 ans	8 996			(35)	8 961
Supérieure à 5 ans	23 173			(41)	23 132
Total	68 054			(77)	67 977
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾					
AAA	2 106				2 106
AA	24 402				24 402
A	34 757			(13)	34 744
BBB	3 961			(35)	3 926
BB	440			(9)	431
B	15			(1)	14
CCC	30			(13)	17
Non noté	2 343			(6)	2 337
Total	68 054			(77)	67 977

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

	31/12/2018				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
(en millions d'euros)					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	2 008	1 333	1 286	4 862	9 489
Opérations avec la clientèle	546	46	790	1 845	3 227
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	8 077	27 807	8 961	23 132	67 977
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	2 577	63	345	2 039	5 024
Opérations avec la clientèle	53 814	314	486	11 114	65 728
Dettes représentées par un titre	8 591	9 396	3 219	8 374	29 580

3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	36 213	475	8	5 576	42 272
Caisse, banques centrales	1 042				1 042
Effets publics et valeurs assimilées	25 765	466		5 510	31 741
Créances sur les établissements de crédit	9 406	9	8	66	9 489
Opérations avec la clientèle	3 226	1			3 227
Comptes ordinaires débiteurs	345				345
Autres concours à la clientèle à terme	2 881	1			2 882
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	45 101	5 008	1 469	1 546	53 124
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 888	3 889	498	160	38 435
Actions et autres titres à revenu variable	11 213	1 119	971	1 386	14 689
Participations	23 896			6	23 902
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 821			(1)	3 820
Comptes de régularisation et actifs divers	6 227	93	3	12	6 335
Total Actif	118 484	5 577	1 480	7 139	132 680
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	4 806	71	2	145	5 024
Banques centrales					
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 221	71	2	145	1 439
Dettes envers les établissements de crédit à terme	3 585				3 585
Opérations avec la clientèle	64 827	551	71	279	65 728
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	51 562	551	71	269	52 453
Autres dettes envers la clientèle	13 265			10	13 275
Dettes représentées par un titre	8 786	16 542	1 457	2 795	29 580
Comptes de régularisation et passifs divers	9 268	81	8	(17)	9 340
Provisions	849				849
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	21 602				21 602
Réserves et autres	19 212				19 212
Report à nouveau	1 661				1 661
Résultat de l'exercice	1 271				1 271
Acompte sur dividende	(542)				(542)
Total Passif	110 695	17 245	1 538	3 202	132 680

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	2	6
Devises achetées non encore reçues	2	3
Euros vendus non encore livrés	2	3
Devises vendues non encore livrées	2	6
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	10 949	8 860
<i>Devises à livrer</i>	11 213	8 433
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	18 268	29 045
<i>Euros à livrer</i>	18 528	28 427
Report/Déport non couru		
À recevoir	205	206
À payer	126	32

4.2 - Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

	31/12/2018				31/12/2017			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Fmrrunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Fmrrunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emorunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/Emorunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	23 025	23 025	19 364	19 364	21 742	21 742	21 878	21 878
Instruments de taux d'intérêt	23 025	23 025	19 364	19 364	21 742	21 742	21 878	21 878
<i>Valeur de marché</i>	<i>1</i>		<i>2 021</i>	<i>2 231</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1 794</i>	<i>1 988</i>
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré						330		
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change						330		

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

	31/12/2018					31/12/2017				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	11 478	18 444	4 351	8 116	42 389	11 000	20 879	5 780	5 961	43 620
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change								330		330

4.2.3 - Ventilation par devise

	31/12/2018					31/12/2017				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)										
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	40 635		894	860	42 389	42 223		620	777	43 620
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	40 635		894	860	42 389	42 223		620	777	43 620
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments										
Vente/Pret Op condi Autres instruments						330				330

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
France	2 670	4 477
Europe ⁽¹⁾	39 639	39 069
Autres	80	74
Total	42 389	43 620

(1) Dont Royaume-Uni pour 38 984 M€ (38 211 M€ au 31 décembre 2017).

4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2018				31/12/2017			
	France	Europe	Autres	Toutes	France	Europe	Autres	Toutes
Engagements donnés sains	41 024	4	2	41 030	34 862	4	2	34 868
Engagements donnés douteux	72			72	69		1	70
Total des engagements donnés	41 096	4	2	41 102	34 931	4	3	34 938

5. Notes relatives au résultat

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	
Produits sur report/Déport	358	278
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	64	43
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	425	323
Intérêts sur banques centrales	(38)	(33)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(8)	(6)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	9	10
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(30)	(18)
Charges sur report/Déport	(53)	(63)
Autres intérêts et charges assimilées	(3)	(3)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(123)	(113)

5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	4	4
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	64	68
Autres intérêts et produits assimilés	10	13
Produit sur report/Déport	68	32
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	146	117
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(320)	(299)
Intérêts sur consignations	(52)	(48)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(3)	(3)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Autres charges sur engagements		
Charges sur report/Déport	(10)	(14)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(386)	(365)

5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Effets publics	33	47
Obligations	42	48
Autres titres à revenu fixe	89	139
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	164	234
Effets publics	525	530
Obligations	10	14
Autres titres à revenu fixe	70	74
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	605	618
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	769	852
Euro commercial papers	(296)	(165)
Certificats de dépôts	(25)	(15)
Bons à moyen terme négociables	(10)	(10)
Euro medium term notes	(336)	(396)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	(667)	(586)

5.4 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Micro-couverture	458	531
Swaps de taux	203	238
Swaps financiers	169	164
Swaps complexes	86	129
Sur titres		
Autres intérêts et produits assimilés	458	531
Micro-couverture	(200)	(223)
Swaps de taux	(153)	(161)
Swaps financiers	(39)	(47)
Swaps complexes	(8)	(15)
Autres intérêts et charges assimilées	(200)	(223)

5.5 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actions	70	80
OPCVM	32	39
Autres titres à revenu variable		16
Revenus des titres de placement	102	135
Actions	547	451
OPCVM	33	28
Autres titres à revenu variable	3	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	583	483
Revenus des titres de participation	943	706
Revenus des titres à revenu variable	1 628	1 324

5.6 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		3	
Opérations sur titres		(12)		(11)
Prestations de services et divers	7	(21)	7	(20)
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	11	(33)	10	(31)
Produits et charges de commissions	(22)		(21)	

5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultats sur opérations sur titres de transaction		
Résultats sur opérations de change	10	(26)
Résultats sur opérations sur instruments financiers	(3)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	7	(26)

5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de cession des titres de placement	304	93
- effets publics et valeurs assimilées		(2)
- obligations	(6)	4
- autres titres à revenu fixe	1	3
- actions	32	35
- OPCVM et autres titres à revenu variable	277	53
Autres produits et charges sur titres de placement	(2)	(3)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	(138)	33
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	164	123
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	276	463
- actions	153	332
- OPCVM et autres titres à revenu variable	123	131
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(1)	(2)
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	(296)	(97)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(21)	364
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	143	487

5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement	53	(14)	2	
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	51	(27)	17	(46)
Revenus et charges sur immeubles de placement	119	(24)	138	(23)
Produits et charges sur immobilisations de placement	223	(65)	157	(69)
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	19		17	
Rémunérations versées aux préposés		(45)		(49)
Autres produits et charges divers d'exploitation	75	(349)	40	(443)
Dotations/Reprises aux provisions pour autres produits & charges diverses d'exploitation bancaire				
Autres produits et charges d'exploitation	94	(394)	57	(492)
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	317	(459)	214	(561)
Total net		(142)		(347)

5.10 - Charges générales d'exploitation

5.10.1 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	(380)	(380)
Autres charges sociales	(223)	(210)
Intéressement	(27)	(27)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(62)	(64)
Dotations/Reprises aux provisions	(8)	29
Frais de personnel	(700)	(652)
Impôts et taxes	(16)	(14)
Loyers, charges locatives	(19)	(17)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Etudes et recherches	(146)	(149)
Services extérieurs - divers	(65)	(62)
Autres charges	(26)	(24)
Autres frais administratifs	(273)	(267)
Refacturation	509	520
Refacturation	509	520
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	1	1
Charges générales d'exploitation	(463)	(398)

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2018	31/12/2017
Effectif moyen cadres Droit public	1 206	1 113
Effectif moyen cadres Droit privé	2 037	2 000
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	30	33
Effectif moyen : cadres	3 274	3 146
Effectif moyen non cadres Droit public	2 653	2 725
Effectif moyen non cadres Droit privé	286	301
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	79	87
Effectif moyen : non cadres	3 019	3 113
Total effectif moyen	6 292	6 259
Effectif de clôture cadres Droit public	1 244	1 149
Effectif de clôture cadres Droit privé	2 078	1 995
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	30	30
Effectif de clôture : cadres	3 352	3 174
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 617	2 664
Effectif de clôture non cadres Droit privé	273	304
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	76	79
Effectif de clôture : non cadres	2 966	3 047
Total effectif de clôture	6 318	6 221

5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	(103)	(97)
Concessions et logiciels	(103)	(97)
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	(21)	(21)
Immeubles et agencements	(19)	(20)
Mobiliers, matériels et outillages	(2)	(1)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	(124)	(118)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(124)	(118)

5.12 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciation des créances	(15)	(4)
Risques de contrepartie	(3)	(1)
Autres risques	(3)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(21)	(5)
Dépréciation des créances	5	2
Risques de contrepartie		
Reprises de dépréciations et provisions	5	2
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(2)	
Pertes et récupérations	(2)	
Coût du risque	(18)	(3)

5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	(52)	431
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	9	(35)
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	(43)	396
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(43)	396

5.14 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(117)	(617)
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts		41
Charge d'impôt	(117)	(576)

6. Notes spécifiques

6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir

	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>				
France Brevets	117	135	117	135
Développement technologie	719	794	719	794
Économie sociale et solidaire	54	64	54	64
Formation en alternance (Hébergement et Appareil de modernisation)	150	179	150	179
Fonds national d'amorçage	252	318	252	318
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	13	19	13	19
Fonds Écotecnologies	214	132	214	132
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	402	386	402	386
Fonds pour la société numérique (Infrastructures et Services)	923	1 403	923	1 403
Ville de demain	420	447	420	447
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	7	9	7	9
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	20	20	20	20
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	21	35	21	35
French Tech Accélération	195	200	195	200
French Tech Attractivité		1		1
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	92	100	92	100
Fonds Accélération Biotech Santé	332	340	332	340
Fonds de fonds de retournement	74	75	74	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	57	68	57	68
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50	50	50	50
Territoires d'innovation de grande ambition	16		16	
Territoires d'innovation pédagogique	30		30	
Fonds à l'internationalisation des PME	100		100	
Adaptation et qualification main d'œuvre	17		17	
Sociétés universitaires et de recherche	50		50	
Comptes de régularisation	4 367	4 818	4 367	4 818

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Dans le cadre du troisième PIA (PIA 3), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur cinq nouvelles conventions et cinq actions en 2018 pour un montant de 208 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

	31/12/2018			31/12/2017
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
(en millions d'euros)				
Total de l'exposition	29 547	(5)	29 542	24 908
Afrique du Sud	90		90	88
Allemagne	247		247	303
Autriche	336		336	450
BEI (Supranational)	225		225	50
Belgique				39
Bésil	92		92	92
Bulgarie	18		18	
Chili	220	(1)	219	177
Colombie	123		123	95
Croatie	31		31	57
Espagne	26		26	95
Finlande	140		140	140
France	20 701		20 701	18 806
Grèce				
Indonésie	169		169	115
Irlande	226		226	345
Israël	109		109	111
Japon	5 509		5 509	3 066
Lituanie	45		45	39
Luxembourg	387		387	
Mexique	205	(2)	203	166
Pays-Bas				8
Pologne	187		187	207
Pérou	134		134	129
Roumanie	110	(1)	109	142
République de Corée (Corée du Sud)	77		77	77
République tchèque				5
Slovénie	61	(1)	60	58
Venezuela	79		79	48

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels de la Section Générale**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Examen des Comptes et des Risques (« CECR »).

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.

- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des émissions de lettres de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; ▪ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes ; ▪ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction ; ▪ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production ; ▪ réalisation de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès.
--	---

Evaluation des titres de participation <i>(Se référer aux notes 2 et 3.4 des annexes aux comptes sociaux)</i>	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de participation, figurant au bilan de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31 décembre 2018 pour un montant net de 23,9 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité (note 3.4).</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, cours de bourse), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines participations, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier, sur la base d'un échantillon, que les actifs net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces actifs nets sont fondés sur une documentation probante ; ▪ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▪ apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par leur organe de direction ou de surveillance; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses macroéconomiques retenues notamment le taux d'actualisation avec l'environnement économique.

Evaluation des titres de l'activité de portefeuille (Se référer aux notes 2 et 3.3 des annexes aux comptes sociaux)	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Les titres de l'activité du portefeuille qui figurent au bilan de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, au 31/12/2018 sont constitués de 12,6 milliards d'euros, dont 11,1 milliards d'euros d'actions. (note 3.3)</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée dans le bilan au prix d'acquisition (coût historique) et figurent, en date de clôture, au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la Direction en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations estime que la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.</p> <p>Lorsque la Direction considère que cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritères est mise en place.</p> <p>L'estimation de cette valeur requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à prendre en compte selon les titres considérés, notamment les éléments prévisionnels en cas de mise en œuvre d'une approche multicritères (perspectives de rentabilité et plan d'affaires des titres détenus).</p> <p>S'agissant d'un poste significatif du bilan et compte tenu des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, le cas échéant avec l'aide de nos experts en valorisation, à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier l'adéquation des méthodes retenues au regard des pratiques communément admises ; ▪ vérifier les cours de bourse utilisés ; ▪ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des titres concernées établis à partir des consensus d'analystes retenus par les gestionnaires de portefeuille ; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Informations résultant d'obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section Générale de la caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 15^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 13 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au CECR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au CECR

Nous remettons au CECR un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 7

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CECR figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CECR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CECR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Courbevoie, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Pierre Clavié Cyrille Dietz



Gilles Magnan Jean Latorzeff